



Parti Démocrate-Chr
DC Genève
Association de Lancy

ECHO de LANCY

Novembre 2002, N° 118

BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN DE LANCY

Case postale, 1213 Petit-Lancy - CCP 12-12038-0

Editorial

Le processus d'implantation du "Palais de l'Equilibre" à Lancy ayant été brutalement interrompu par la présidente du Conseil d'Etat (CE), après nous avoir, élégamment, traités "d'ânes qui n'ont pas soif" (ce qui reste à prouver), nous souhaitons exposer les motifs qui nous ont incité à privilégier "la proie pour l'ombre" par le biais de textes traitant des sujets suivants :

- bref historique du projet de "l'Escargot";
- comparaison de deux projets face aux contraintes qu'impose le processus démocratique;
- relation entre programmes et coûts financiers.
- le futur: démarches à entreprendre pour relancer le projet de "l'Escargot".

Rappel historique

Sous l'impulsion de J. Lance, le Conseil Administratif (CA) a souhaité mettre à disposition des habitants de Lancy-Sud des équipements communautaires: salle communale, bibliothèque, ludothèque, salles communales et un centre commercial. Dans ce but, un concours d'architecture a été organisé en 1987.

Le projet primé, dénommé rapidement "Escargot" pour sa forme originale, a été développé afin de permettre l'élaboration d'un Plan Localisé de Quartier (PLQ).

Un référendum lancé par l'Alliance de Gauche sur le parking a ensuite abouti à l'abandon du centre commercial. Dès 1993, le projet a franchi toutes les étapes de procédure légale et sa réalisation peut être lancée.

Cependant "l'Escargot" devant reposer sur d'importantes infrastructures routières, il a fallu attendre la fin des travaux de l'autoroute de contournement pour envisager sa réalisa-

tion. Ces travaux se sont terminés courant 1996.

De plus, la concrétisation du projet est retardée par une baisse sensible des recettes fiscales dont l'amélioration ne s'est faite sentir qu'à la fin de la décennie.

Courant 2000-2001, le listing des salles et locaux à intégrer dans le projet est élaboré en commissions, puis approuvé à l'unanimité en séance plénière au printemps 2002.

En janvier 2002, une motion radicale soutenue par les socialistes proposant l'installation du "Palais de l'Equilibre" en lieu et place de l'Escargot arrête une nouvelle fois les études.

Comparaison de deux projets face aux contraintes qu'impose le processus démocratique

A la lecture de ce qui précède, il est évident que le projet de l'Escargot a suivi tout le cursus qu'imposent nos lois et règlements en matière de construction.

Par opposition, on nous a proposé un projet sans la moindre garantie légale que la salle communale et les locaux autogérés souhaités par tous pourraient voir le jour sur cette esplanade. Nous devons nous contenter de promesses verbales, les dérogations nécessaires seraient accordées par les instances supérieures de la république. Quand on connaît l'arsenal juridique à disposition d'éventuels opposants, cela paraît peu crédible.

L'urgence ne justifie pas tout. Je citerai pour exemple le projet de la Praille (stade et centre commercial). En effet, il y avait également prétendument urgence. Le CE n'a pas cédé aux sirènes. Il a suivi le cursus habituel d'un PLQ et le projet arrive à terme dans un délai raisonnable malgré son énorme complexité.

Nous sommes persuadés que les autorités fédérales responsables entre autres du suivi du Palais de l'Equilibre auraient compris nos

craintes, garantes qu'elles sont du respect des règles démocratiques dans notre pays.

Yves Favre, président du PDC Lancy

Tous les "coûts" furent permis pour l'imposer

Lors de l'étude de la motion radicale demandant l'installation du Palais de l'Equilibre à Lancy-Sud, certains élus aveuglés par la beauté de l'objet ont perdu de vue les besoins du quartier et de la commune et ont allégrement mélangé arguments démagogiques et faux dans les chiffres pour enterrer, avant qu'il n'ait pu voir le jour, le projet dit de l'Escargot.

Comparaison des deux projets

Un chiffre de 12 millions pour le projet du Palais de l'Equilibre a été avancé, ou encore une économie de plus de 10 millions par rapport aux 30 millions de l'Escargot était promise par certains. Les journalistes de nos quotidiens genevois ont bien évidemment relayé ces informations fausses, car émanant de magistrats communaux. Le chiffre de 12 millions est faux et représente, à proprement parler, la pointe de l'iceberg. Car la sphère en bois qui était dévolue uniquement à une médiathèque d'intérêt cantonale était posée sur un socle qui n'était autre que la partie enterrée du projet de l'Escargot. Or, cette dernière qui devait regrouper le projet de Maison de la Danse, des locaux techniques pour la médiathèque et des surfaces à l'attention des habitants du quartier représentait les 55% du volume bâti de l'Escargot, soit environ 15 millions entièrement à la charge de la commune. De plus, le projet de Palais de l'Equilibre ne prévoyant pas en son sein une salle des fêtes que Lancy attend depuis trop longtemps, le Conseil administratif avait lié l'édification de celui-ci à une construction le long de la route de St-Julien pour installer une salle communale de 700 places debout et des locaux administratifs pour la médiathèque (coût estimé de l'opération: de 5 à 7 millions de francs). L'addition du

Palais de l'Equilibre, selon le projet soumis au vote du Conseil municipal, se serait décomposée de la manière suivante:

- pour la sphère en bois: 12 millions (4 millions à la charge de la commune de Lancy et 8 millions à la charge du canton).
- pour le socle, 15 millions à la charge de la commune.
- pour la salle des fêtes le long de la route de St-Julien, 5 à 7 millions à la charge de la commune.

Soit un total de 32 à 34 millions, dont 24 à 26 millions pour Lancy, ce qui prouve en définitive que ce projet était plus cher que celui de l'Escargot.

Le débat étant clos, nous ne reviendrons pas sur les coûts exorbitants que ce projet aurait engendré - car conçu pour ne durer que le temps d'une expo nationale - ni sur le coût d'exploitation d'une médiathèque cantonale que Lancy aurait dû financer à moitié.

Maintenant que cette idée est définitivement enterrée pour la plus grande joie d'une grande partie des citoyens lancéens, il convient que les élus de Lancy travaillent rapidement à la réalisation du projet de centre socio-culturel de l'Escargot, car les Lancéens et plus particulièrement les habitants des Palettes l'attendent avec impatience. Il ne faut donc pas laisser la place à des discours démagogiques tenus par certains élus qui prétendent que Lancy n'a pas les moyens financiers de se payer ce projet, alors qu'ils ont voté sans hésiter le projet de Palais de l'Equilibre qui aurait été tout aussi coûteux pour la commune de Lancy et désastreux pour son budget de fonctionnement.

Stéphane Lorenzini, vice-président du PDC Lancy

L'après "Palais de l'Equilibre"

Suite à la non-venue du Palais de l'Equilibre, le Conseil administratif a décidé de reprendre le projet initial du Centre socio-culturel de l'Escargot. A cet égard, il convient de rappeler les éléments suivants:

- le plan localisé de quartier permettant son accueil est en force;
- le parking souterrain de 350 places qui lui est adjacent est au bénéfice d'une autorisation de construire en bonne et due forme. Des 350

places, 250 d'entre elles sont réservées pour un parking-relais et 100 pour les habitants, commerçants, visiteurs, etc. Des négociations sont en cours avec la Fondation des parkings pour le financement sous forme d'un partenariat avec la Commune;

- le programme de l'Escargot a été défini et adopté par le Conseil municipal ce printemps. Il prévoit entre autres :
 - a) une **salle des fêtes** à multi usages digne d'une Ville de 26'000 habitants, destinée à recevoir des manifestations d'une certaine envergure que les deux salles communales ne sont plus à même de remplir;
 - b) en sous-sol, une salle de spectacles réservée à la **Maison de la Danse**, projet à caractère cantonal dont le financement sera largement assuré par le Département de l'Instruction publique et la Ville de Genève. La Maison de la Danse permettra de regrouper les 70 écoles de danse tous styles confondus du Canton qui sont à l'heure actuelle disséminées. Elle pourra, de par ses activités pédagogiques telles que stages, conférences, centre de documentation, cours de sensibilisation pour les jeunes, offrir une animation de proximité ainsi qu'une programmation ouverte sur des accueils en relation avec la Comédie, par exemple, ou encore le Théâtre du Loup. Ceci lui permettra rapidement d'assurer, grâce à son rattachement en un

seul lieu qui lui conférera une identité propre, un rayonnement intercommunal et une notoriété nationale;

- c) des **locaux associatifs** pour le Collectif des Palettes, ceci pour répondre aux projets de proximité tels que lieux d'accueil et de médiation, des locaux pour ados, salle de réunion pour les aînés, etc.;
 - d) une **bibliothèque – médiathèque – discothèque**;
 - e) une **discothèque** en sous-sol.
- l'aménagement de surface sous forme d'un espace public ouvert et généreux sera entrepris une fois l'ensemble construit.

Cela étant dit, **quelle va être la suite?** Il est prévu de procéder en deux étapes :

- tout d'abord, mise au point de l'implantation du programme dans l'Escargot avec consultation des parties intéressées;
- ensuite lancement de la phase d'étude devant aboutir à la requête en autorisation de construire.

Ainsi, si tout va bien, un projet clair et bien défini pourra voir le jour d'ici à quelques mois avec la bonne volonté et l'appui de tous. Tel est en tout cas le souhait de nombreuses Conseillères et Conseillers municipaux, ainsi que d'une grande partie de la population lancéenne! Alors ne perdons pas de temps et au travail!

Marco Föllmi, Conseiller administratif délégué à l'aménagement

Agenda 21

Lors de mon précédent article dans l'Echo de Lancy, je vous avais annoncé la création d'un groupe de pilotage, en tant que commission extra-parlementaire, à la Ville de Lancy. Ce groupe est composé de :

- trois experts: Mme Juge, M. Lachavanne et M. November.
- des représentants de la vie civile.
- des conseillers communaux, un par parti politique.

Ce groupe de pilotage a pour mission l'élaboration d'un Agenda 21 local, c'est-à-dire d'un programme d'actions qui va engager la collectivité sur une certaine approche de l'avenir.

La volonté politique dans notre commune, tous partis confondus, de vouloir mettre en place un plan d'actions et des mesures concrètes

concernant les principes du développement durable est une démarche louable en soi. Mais un Agenda 21 local ne saurait être décrété d'en haut, soit par des experts ou les autorités. Au contraire, il tire son efficacité de l'interaction entre les pouvoirs locaux et la communauté.

C'est pour cette raison que, dans le comité, nous sommes en train de mettre en place des mécanismes de consultation de la population afin de l'informer, mais aussi de prendre en compte les points de vue des habitants en faveur du développement durable.

Pour ce faire, nous vous proposons un site Internet avec un forum cybernétique, une boîte à idées à la Mairie de Lancy, ou bien la possibilité de vous adresser directement aux représentants du Comité de pilotage.

Le groupe PDC est toujours à l'écoute de vos remarques, propositions et se fera un plaisir

de les prendre en considération dans ses études.
Maribel Malagoli

Nouvelles du "Groupe sport"

Le groupe a eu la chance d'auditionner un échantillonnage très varié de clubs sportifs: foot, natation, gym, basket, handball, pétanque, ...

Nous nous sommes rendus compte que chaque club a ses particularités. Certains ont un grand nombre de juniors et doivent faire face à des difficultés d'encadrement, les exigences des parents et des fédérations étant en constante augmentation. D'autres ont les difficultés inverses qui sont de trouver des jeunes motivés par leur sport.

Nous avons également eu la chance d'accueillir les animateurs de "sport pour tous": cette formule permet à des jeunes entre 16 et 20 ans de venir faire du sport une fois par semaine

sans contrainte de championnat ou de compétition, sans obligation de présence, etc... Ils pratiquent généralement le foot ou le basket. Ils sont entre 30 et 40 jeunes chaque semaine.

Un désir a émergé de ces différents entretiens; il y a une volonté commune de faire une fête de tous les sports à Lancy. Cette fête permettrait de confronter les différents groupes sportifs et de faire connaître à la population leurs diversités.

Prochaine réunion: le 22 janvier 2003, en espérant que toutes les associations sportives se joindront à nous.

Pour plus de renseignements: Martine Casutt, tél. 022 794 77 37.

Christian Gerbex a quitté le Conseil municipal



Lors de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2002, les autorités du Lancy ont pris congé avec regret, de Monsieur Christian Gerbex, démissionnaire après 15 ans d'activité, de 1987 à 2002.

Durant ces quatre législatures, Christian Gerbex a été membre des commissions **police et circulation** de 1987 à 1990, **pétitions** de 1988 à 1990 et des **sports** de

1991 à 2002; président émérite du Lancy Sports FC, il a largement fait profiter la commission de sa grande expérience et de ses connaissances sportives étendues. Membre de la commission des **travaux et constructions** de 1987 à 2002, il a présidé cette importante commission depuis 1993 avec compétence et clairvoyance, ce qui n'était pas une sinécure, surtout lorsqu'il s'agissait, pour cet entrepreneur intègre et rigoureux, d'obtenir la justification de certains dépassements de crédits...

Homme très généreux et honnête, il ne s'accorde pas avec le copinage et le favoritisme

couvrant des négligences ou des incompétences. Il n'a jamais retiré un profit direct ou indirect, à part le respect et l'estime de ses collègues, de son engagement politique, bien au contraire, il a payé de sa personne et de ses deniers.

Christian Gerbex a connu la consécration comme président du Conseil municipal en 1996. Il a assumé cette responsabilité dans la parfaite neutralité de sa fonction, avec doigté et fermeté. Sa bonhomie apparente a permis des débats calmes et constructifs dans la convivialité mais le moindre écart pouvait être sanctionné par la rigueur d'un homme de principe.

"Bloquer un avion de ligne pendant 45 minutes sur le tarmac de l'aéroport de Munich est un exemple de sa force de caractère et de persuasion!"

Merci Christian pour tout ce que tu nous apporte par ta chaleureuse amitié, ton exemple servira de modèle à tes successeurs.

Nous te souhaitons une heureuse retraite, politiquement active, en compagnie de ta famille et de ta valeureuse épouse qui a manifesté tant de compréhension durant toutes ces années d'engagement au service de la collectivité.

Marc Guillermin